



## **NOTE CONCEPTUELLE**

### **50<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

**10-12 DÉCEMBRE 2021  
ACCUEILLIE DE MANIÈRE VIRTUELLE PAR LE PARLEMENT  
DU LESOTHO, MASERU**

**« CÉLÉBRER UNE NOUVELLE ÈRE DE CONSOLIDATION DE LA  
DÉMOCRATIE GRÂCE AUX VOIX ÉNERGIQUES DES  
PARLEMENTAIRES DE LA SADC »**

#### **I. CONTEXTE**

1. La région de la SADC a prospéré en matière de gouvernance démocratique au cours des dernières décennies, les principes de responsabilité et de transparence devenant de plus en plus la norme omniprésente plutôt qu'une exception isolée. Établi en vertu de l'Article 9, paragraphe 2, du Traité portant création de la SADC, le Forum Parlementaire de la SADC a vu le jour en septembre 1997 en tant qu'institution de la SADC ayant pour objectif d'améliorer le dialogue interparlementaire sur les questions d'intérêt mutuel, y compris la bonne gouvernance et la responsabilité. Le Forum n'a cessé de sensibiliser les Parlementaires de la SADC et de renforcer leur capacité à comprendre et à s'articuler autour des thèmes qui sont essentiels à la démocratie, tels que l'État de droit, la souveraineté parlementaire, la gestion des finances publiques, le genre, la gouvernance des ressources naturelles, le commerce, les finances, les droits de l'homme et le constitutionnalisme, pour n'en citer que quelques-uns. Depuis l'Initiative de Windhoek, qui a ouvert la voie à la création du Forum au début des années 90, jusqu'à aujourd'hui, le Forum peut tirer une grande fierté du fait qu'elle a lancé plus d'un millier d'initiatives de renforcement des capacités sous diverses formes, en vue de permettre un fonctionnement plus efficace et en

favorisant une coopération plus étroite des Parlements sur des valeurs communes.

- 2.** Au fil des ans, le Forum s'est fixé comme objectif de promouvoir la démocratie parlementaire sous toutes ses formes et conformément à la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance adoptée en 2007. À cet égard, la démocratie représentative et la démocratie participative sont les éléments caractéristiques et des traits distinctifs du FP de la SADC. Le Plan Stratégique (2019-2023) du Forum a défini plus précisément le mandat du FP de la SADC, conformément à son ambition visionnaire d'être le Porte-drapeau de la Démocratisation et du Développement Socio-économique de la région de la SADC. En effet, le Forum a valorisé la notion de développement telle que prévue dans la Charte de Banjul, selon laquelle les droits de l'homme socio-économiques ne peuvent être dissociés des droits civils et politiques et que les deux catégories de droits constituent les aspirations légitimes des peuples Africains de mener une vie conforme à l'égalité et à la dignité. En d'autres termes, il est évident que la démocratie ne se limite pas à la fréquentation des bureaux de vote et que toute démocratie florissante doit s'appuyer sur un cadre de soutien favorable au développement centré sur l'être humain.
- 3.** Afin de garantir des progrès dans la promotion des principes démocratiques, le Forum a mis l'accent sur sa propre Charte des Droits par le biais de l'établissement des instruments normatifs : les Normes, Critères et Standards de la SADC relatifs à la tenue des élections (2001), les Lois Types de la SADC sur le VIH (2008), le Mariage d'enfants (2016) et les Élections (2019) ainsi que les Normes Minimales pour les Populations Clés (2018) ont marqué le début d'une nouvelle ère des initiatives de transposition dans la législation nationale orientées vers la démocratisation et le développement socio-économique. Les critères normatifs solides prévus par les Lois Types de la SADC ont également permis à la région de se rapprocher de l'objectif de l'intégration économique régionale prévue par les stratégies régionales de la SADC. Aujourd'hui, la région de la SADC est dotée d'instruments juridiques inclusifs qui ont été rédigés avec tant de soin au niveau régional afin de servir de critères d'action législative aux parlements nationaux.
- 4.** Les nombreuses initiatives du Forum ont servi à la région pour la promulgation d'une législation améliorée et l'adoption des politiques appropriées au fil des ans, dans le contexte de la bonne gouvernance et des principes de responsabilité. Ces résultats extrêmement importants ont permis d'atténuer les effets des mariages et des fiançailles d'enfants dans de nombreux pays de la SADC, d'instaurer une éducation sexuelle complète (CSE), de lancer des discussions sur l'avortement sans risque, de fixer l'âge légal du mariage à 18 ans, de promouvoir la Couverture universelle de santé ou d'améliorer la régularité, l'équité et le caractère impartial des systèmes électoraux. Par l'intermédiaire des Missions

d'observation électorale (MOE) indépendantes, le Forum a appliqué et rendu compte de critères qui font désormais partie de la Loi Type de la SADC sur les élections, afin de garantir la régularité des processus électoraux dans toute la région de la SADC. Ce faisant, le Forum a démontré que les Parlements, et par voie de conséquence, les Député(e)s, disposent d'une voix puissante qui mérite d'être entendue en toute objectivité.

5. Dans l'ère post-pandémique, le Forum est bien positionné pour être le fer de lance de la coopération multilatérale qui constituera un symptôme sain de la croissance économique. En effet, l'Édition 2021 des Perspectives Économiques en Afrique a identifié la promotion de la coopération régionale et multinationale pour assurer une reprise soutenue et généralisée, comme l'une des priorités politiques clés pour accélérer la transformation de l'Afrique vers une reprise post-pandémique plus résiliente, inclusive et durable<sup>1</sup>. Le Forum et, par la suite, le Parlement de la SADC, participeront incontestablement à tisser des liens de coopération multinationale au sein de la SADC à travers des interventions parlementaires qui favorisent la croissance économique et l'intégration tout en jouant un rôle central dans l'atténuation de la dette publique. Comme il a été indiqué dans le Rapport sur l'Évolution de la Richesse des Nations publié par le Groupe de la Banque Mondiale le 27 octobre 2021, le développement économique durable dépend de la construction des actifs et conduisant à la croissance du PIB<sup>2</sup>, qui sont tous deux des facteurs étroitement pris en compte par le Forum à travers des initiatives thématiques de renforcement des capacités. La Loi Type de la SADC sur la Gestion des Finances Publiques (PFM), actuellement en cours d'élaboration, établira les meilleures pratiques permettant aux Parlements d'être en mesure de contrôler de manière efficace les finances publiques (finances de l'État) et surveiller la croissance économique.
6. Alors que le Forum célèbre son Jubilé d'Or à l'occasion de sa 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière, le FP de la SADC vise à devenir un modèle d'excellence parlementaire qui permette aux Député(e)s de la SADC d'exercer leurs prérogatives parlementaires en votant des lois, en adoptant le budget de l'État, en exerçant un contrôle sur l'Exécutif et en représentant de façon adéquate leurs circonscriptions, afin de renforcer le cadre démocratique. À cet égard, la 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière du Forum marque un véritable point d'inflexion pour l'intégration parlementaire régionale.

## **II. LE JUBILÉ D'OR - LA CINQUANTIÈME (50<sup>ÈME</sup>) ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM : UN MOMENT POUR CÉLÉBRER LES PERCÉES RÉVOLUTIONNAIRES ET DES PROGRÈS NOVATEURS**

### **7. La Vision des fondateurs du Forum se concrétise par la transformation en un Parlement Régional de la SADC**

---

<sup>1</sup> *Africa Economic Outlook 2021, African Development Bank Group, p. 7.*

<sup>2</sup> *Changing Wealth of Nations 2021, World Bank Group, p. 63.*

Le Jubilé d'Or est avant tout une occasion unique pour le FP de la SADC de se rappeler de bons souvenirs et de rendre hommage aux immenses efforts accomplis par les fondateurs du Forum, notamment pour marquer la justesse de leurs paroles et de leur clairvoyance visionnaire, il y a presque trois décennies, à travers l'Initiative de Windhoek de 1993 de mettre en place le Forum Parlementaire de la SADC :

**« À cette fin, il incombe clairement aux Parlementaires de la SADC, sous la direction de leurs Présidents, d'encourager la mise en œuvre effective des politiques et des projets de la SADC par la participation démocratique et populaire des citoyens de la région. En bref, l'Initiative Windhoek met l'accent sur la nécessité pour les gouvernements de la SADC de développer une appréciation sophistiquée du fonctionnement des économies mondiales, et de l'impact de celles-ci sur la SADC dans son ensemble. C'est dans ce contexte que le Forum Parlementaire de la SADC facilitera un ENGAGEMENT des autorités nationales de plus en plus ferme envers les projets et programmes d'intégration et de développement qui garantiront la survie et le bonheur de leurs propres peuples<sup>3</sup> ».**

8. À l'occasion des célébrations du Jubilé d'Or, il est pertinent de noter que le Forum a non seulement dépassé les attentes de l'Initiative de Windhoek, mais qu'il est allé au-delà en ouvrant les voies pour la transformation en un Parlement de la SADC. Le Jubilé d'Or du Forum est intervenu au moment opportun où une évolution remarquable sur le programme de transformation tant attendu du FP de la SADC a eu lieu au niveau du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC. En effet, la 41<sup>ème</sup> Réunion du Sommet de la SADC tenue à Lilongwe, au Malawi, les 17 et 18 août 2021, a décidé que la transformation du Forum en un Parlement Régional de la SADC est approuvée en principe, avec l'aboutissement des autres formalités telles que l'amendement du Traité de la SADC et la rédaction du Protocole portant création du Parlement de la SADC. Cette évolution s'inscrit dans le sillage des efforts consolidés déployés depuis plusieurs années par les Parlements nationaux de la SADC pour faire valoir la valeur inhérente du travail parlementaire régional mené sous la bannière d'un Parlement de la SADC, sans interférer avec le principe sacro-saint de la souveraineté nationale des États. Si cette évolution est de bon augure pour les célébrations de la 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière, elle démontre également la solidarité indéfectible qui prévaut entre les Parlements de la SADC et qui dépasse les frontières physiques, les cultures et les nationalités.

## **9. La prééminence de l'identité de la SADC**

---

<sup>3</sup> Windhoek Initiative, Consultative Meeting Report, Windhoek, Namibia, 20<sup>th</sup>- 22<sup>nd</sup> October 1993, p. 6

Tout au long des années, le Forum a également fait la promotion de la très convoitée identité de la SADC, qui porte sur l'identité en tant qu'individu appartenant à la région de la SADC plutôt qu'à celle des pays individuels au sein de la même zone géographique. Cette identité est essentielle pour que les citoyens et les Parlementaires de la SADC réfléchissent en termes de solutions mutuellement bénéfiques pour la région et travaillent vers des valeurs et des objectifs communs. Pour la première fois, le Forum a administré la prestation de serment des Parlementaires de la SADC en 2020 afin que l'Assemblée Plénière du Forum fonctionne en tenant compte des intérêts régionaux de la SADC dans son ensemble. Cette Prestation de serment ou l’Affirmation solennelle d’allégeance sera rehaussée avec la transition du Forum vers un Parlement de la SADC, accordant ainsi un plus grand prestige et un sérieux renouvelé à la position du/de la Député(e) de la SADC siégeant en Chambre pendant les travaux Plénières.

#### **10. La Loi Type de la SADC sur la Violence Basée sur le Genre nous interpelle à offrir une protection renforcée aux citoyens de la SADC**

La 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière du Forum sera également une célébration festive qui marquera un ajout important à la Déclaration/Charte des Droits du FP de la SADC : l'adoption de la Loi Type de la SADC sur la Violence Basée sur le Genre (VBG). La Loi Type de la SADC a été élaborée à l'issue des consultations approfondies avec plus de vingt-et-un (21) groupes de parties prenantes, dont des Commissaires aux Droits de l'Homme, des Magistrats de la SADC et des Ministères techniques pertinents, pour n'en citer que quelques-uns. Alors qu'il s'est dégagé un consensus général des parties prenantes dans le cadre de la Loi Type pour aborder la VBG à partir d'une perspective fondée sur les règles et pour éliminer les pratiques traditionnelles néfastes qui affectent principalement les femmes dans la région de la SADC, il y a eu un accord commun sur le fait que la VBG devrait être traitée avec confidentialité afin de dissiper les craintes de répression sociale que pourraient sentir les plaignants de la VBG. La Loi Type est sur le point de changer le paysage social de la région en renforçant la protection des plaignantes de la VBG dans une approche respectueuse des droits de l'homme. Suite à la validation de la Loi Type par une séance conjointe des Commissions Permanentes du Forum et du Caucus Parlementaire Régional des Femmes (RWPC), l'adoption de l'instrument est prévue lors de l'Assemblée Plénière du Jubilé d'Or.

#### **11. Le passage à des sources d'énergie vertes et renouvelables qui favorisent un écosystème sain pour la SADC**

Il est également opportun de saluer les immenses progrès réalisés par le Forum dans le domaine des énergies vertes et du développement durable. Depuis les ravages causés par le cyclone tropical Idai au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe en 2019, le Forum a constamment inscrit et intégré l'atténuation du changement climatique dans ses délibérations, y compris celles de la 45<sup>ème</sup> Assemblée Plénière du FP de la SADC. Les

sources d'énergie verte et renouvelable ne sont plus une option, mais une nécessité pour éliminer les gaz à effet de serre nocifs, le réchauffement de la planète et la montée du niveau de la mer, conformément à l'Agenda 2063 de l'Afrique. Le Forum a tenu compte du fait que le changement climatique a des répercussions négatives sur l'ensemble des États Membres de la SADC, notamment les nations océaniques comme les Seychelles et l'Île Maurice qui comptent sur les zones côtières pour promouvoir le tourisme en tant que pilier économique. Dans les années à venir, le FP de la SADC continuera à déclencher des débats parlementaires sur l'action contre le changement climatique et la promotion de la transposition dans le droit national de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris, du Protocole de Kyoto et d'autres Traités ayant trait à la protection de l'environnement.

## **12. Promouvoir la numérisation, la gouvernance électronique (la cybergouvernance / la cyberadministration / l'administration en ligne) et l'innovation technologique par des interventions parlementaires**

La 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière marque également le début d'un parcours fascinant dans la découverte des nouvelles technologies pour l'Afrique Australe. Bien que la technologie soit devenue un allié dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et qu'elle ait aidé les pays de la SADC à rester connectés, l'accès aux services publics via Internet, les services bancaires en ligne et les initiatives de participation et d'administration en ligne reposant sur la technologie 5G sont susceptibles de façonner l'avenir de l'Afrique Australe. À travers la mise en place des cadres normatifs standards, le Forum continuera de veiller à ce que l'économie numérique fasse l'objet d'une réglementation adéquate et contribue au développement durable. Par ailleurs, le Forum explorera les nouvelles tendances du monde numérique telles que l'utilisation des cryptomonnaies, les technologies blockchain et l'art numérique en vue d'évaluer les opportunités qu'elles présentent pour la région. L'innovation technologique sera également encouragée parallèlement à des normes solides en matière de propriété intellectuelle (PI), qu'il s'agisse des droits d'auteur, des marques déposées ou des brevets, qui sont les moteurs d'un environnement commercial propice.

## **13. Adopter une approche structurée de l'intégration progressive des normes internationales dans les législations nationales**

Il convient également de rendre hommage au zèle du Forum dans la promotion de l'incorporation des Lois Types et des Traités connexes de la SADC dans le droit interne. L'intégration des instruments juridiques dans le droit interne est impérative, d'autant plus que les États Membres de la SADC sont principalement des États dualistes au regard du droit international, avec une distinction claire et nette entre le domaine international et le domaine national. Alors que les Traités, les Pactes et

les Protocoles continuent d'être signés et ratifiés, un suivi constant est nécessaire pour déterminer dans quelle mesure ils ont été appliqués et mis en vigueur au niveau national. Dans ce contexte, le Forum est la première entité interparlementaire à disposer d'un organe spécialisé qui se consacre au contrôle et à la supervision de la transposition dans la législation nationale sous la forme du Comité régional de surveillance des lois types parlementaires (RPMLOC). Depuis la création de cet organe en 2019, le Forum a commencé à effectuer un suivi de la Loi Type de la SADC sur le Mariage d'Enfants et a enregistré d'immenses progrès dans l'élaboration des outils de suivi tels que les tableaux de bord d'intégration des conventions dans la législation nationale. La transposition des instruments juridiques dans le droit interne est un sujet d'actualité, d'autant plus qu'elle s'étend à des engagements englobant des déclarations politiques et des objectifs communs tels que les Objectifs de développement durable (ODD) qui sont indispensables pour réaliser le suivi et assurer une mise en œuvre régulière.

#### **14. Un nouveau départ pour l'interparlementarisme à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'homme**

Le Jubilé d'Or du FP de la SADC marquera donc un nouveau départ pour l'interparlementarisme, qui appelle à une célébration des progrès réalisés dans le cadre démocratique grâce aux initiatives parlementaires sous l'égide du Forum. C'est à juste titre que la cérémonie d'ouverture de la 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière coïncide avec la Journée des droits de l'homme, qui est célébrée dans le monde entier autour de la thématique : « Se récupérer mieux - Défendre les Droits de l'homme ». Le Forum saisira cette occasion historique pour exprimer son engagement à se laisser orienter par les Droits de l'homme, y compris ceux tirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). En effet, les Lois Types rédigés par le Forum ainsi que les Normes Minimales élaborées jusqu'à présent sont fermement ancrées dans la littérature portant sur les Droits de l'homme, la DUDH et les pactes internationaux sur les Droits de l'homme<sup>4</sup> qui en découlent, étant considérés comme des documents de référence essentiels.

### **III. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE LA 50<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**15.** L'Assemblée Plénière du Forum est tenue par chacun de ses Parlements Membres qui se relaient pour l'accueillir selon un système de rotation, conformément à la Constitution du Forum. Depuis l'existence du Forum, les Délégués se sont réunis physiquement (en présentiel) dans presque tous les États Membres de la SADC et ont célébré l'amitié, la solidarité et l'identité de la SADC. La 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière a pour objectif principal de commémorer cette union remarquable et exceptionnelle des

---

<sup>4</sup> *Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), 1976.*

Parlements Membres et de rendre un hommage particulier à leur dévouement et à leur engagement de longue date.

**16.** Les objectifs et les résultats attendus de la 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière sont les suivants :

- a) promouvoir la solidarité et la cohésion interparlementaire entre les Parlements Membres de la SADC ;
- b) faire le point sur les progrès réalisés par le Forum jusqu'à présent, à travers ses diverses initiatives thématiques et se tourner vers et envisager un avenir prometteur ;
- c) promouvoir la politique interparlementaire parmi les Parlements Membres de la SADC dans le respect des valeurs partagées et des programmes et plans d'action communs ;
- d) examiner l'état d'avancement dans la transformation du Forum en un Parlement Régional de la SADC ;
- e) examiner et adopter la Loi Type de la SADC sur la Violence Basée sur le Genre, ainsi que les initiatives de sensibilisation qui en découlent avec les partenaires ;
- f) commémorer la Journée consacrée aux Droits de l'homme le 10 décembre 2021 ;
- g) examiner les motions et les déclarations des Député(e)s qui s'inscrivent dans le cadre du thème de la 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière ;  
et
- h) applaudir et féliciter les Parlements Membres de la SADC, les Président(e)s, les Greffiers et les Secrétaires Généraux, ainsi que leurs membres du personnel, pour les progrès considérables réalisés dans la défense et le maintien de la démocratie parlementaire dans la région de la SADC.

#### **IV : LIEU :**

**17.** La 50<sup>ème</sup> Assemblée Plénière du FP de la SADC sera accueillie par **le Parlement du Royaume du Lesotho**, diffusée de **manière virtuelle** depuis Maseru, **du 10 au 12 décembre 2021.**

\*\*\*

